https://www.assemblee-pationale.fr/dvn/17/guestions/QANR5I 17QF1023



17ème legislature

Question N°: 1023	De Mme Tiffany Joncour (Rassemblement National - Rhône)				Question écrite	
Ministère interrogé > Intérieur				Ministère attributaire > Intérieur		
Rubrique >sécurité des biens et des personnes		Tête d'analyse >Montée de l'antisémitisme dans le Rhône		Analyse > Montée de l'antisémitisme dans le Rhône.		
Question publiée au JO le : 15/10/2024 Date de changement d'attribution : 24/12/2024						

Texte de la question

Mme Tiffany Joncour interroge M. le ministre de l'intérieur sur la recrudescence alarmante des actes antisémites dans le département du Rhône, comme sur l'ensemble du territoire national. Depuis plusieurs années, la France connaît une augmentation préoccupante de ces actes, une tendance qui s'est dramatiquement aggravée à la suite des atrocités du 7 octobre 2023. En 2022, 436 actes antisémites avaient été recensés ; en 2023, le service de protection de la communauté juive et le ministère de l'intérieur en ont relevé 1 676. Près de 60 % de ces actes ciblaient directement des personnes, prenant le plus souvent la forme de gestes ou de propos menaçants. Entre janvier et septembre 2023, la moyenne était d'une quarantaine d'actes par mois. Toutefois, dès le 7 octobre, ce chiffre a littéralement explosé, avec une augmentation dépassant les 1 000 %. En France, les actes antisémites ont ainsi connu une hausse de 192 % au premier semestre 2024 par rapport à la même période de l'année précédente. De multiples agressions et menaces ont été recensées, marquant le quotidien des Rhodaniens. Par exemple, début septembre 2024, à Villeurbanne, un commerce casher a été pris pour cible par des manifestants pro-palestiniens. Plus récemment, le 7 octobre 2024, une journée symbolique, la faculté de Sciences Po Lyon a été dégradée par des tags arborant des slogans pro-Hamas, action immédiatement relayée de façon plus ou moins anonyme par des groupuscules d'extrême-gauche, proche de la « Jeune-Garde ». Ces actes, d'une gravité extrême, appellent des sanctions exemplaires. C'est pourquoi Mme la députée attend désormais des mesures concrètes, au-delà des simples déclarations. Afin qu'aucun juif ne soit plus jamais stigmatisé ou agressé en raison de sa religion, elle sollicite des informations sur les actions précises mises en œuvre par le Gouvernement pour endiguer ce phénomène et faire condamner lourdement les agresseurs.